



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 21
- Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 20 mai 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **CINQ** du mois de **JUIN**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI-SALGE. ANDREI P. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GERIN J. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. LEONETTI I. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. MINARD E. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI J.P. ROSSI M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN.**

Absents ayant donné mandat de vote :

Mr SAVELLI Jean-Michel ayant donné pouvoir à **Mr ROSSI Michel**

Mr VALLICIONI Jean François ayant donné pouvoir à **VALERY Jean Noël**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **21** conseillers présents, **2** conseillers absents ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame RAFFAELLI Odile, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° de-050626-046

Domaine : 5.3 Désignation de représentants

Election des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code électoral Livre II ;

Vu l'article L. 2121-23 du CGCT ;

Vu le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2B-2026-05-13-00007 fixant le nombre de délégué titulaires, délégués supplémentaires et délégués suppléants ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs de la Haute-Corse le 27 septembre 2026 ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le Sénat est composé de 348 sénateurs et qu'ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect ;



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° de-050626-046 (suite)

Considérant que le dimanche 27 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Département de la Haute-Corse ;

Considérant l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales ;

Considérant que l'élection des délégués titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que les délégués titulaires sont élus parmi les conseillers municipaux (article L284 du Code électoral) et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs de la commune (article R132 du Code électoral) ;

Considérant que pour la commune de Ville-di-Pietrabugno, le nombre de délégués à élire est le suivant :
Délégués 7 - Suppléants 4 ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire à l'ouverture du scrutin, la liste « Liste d'Union et de gestion pour l'avenir » ;

Considérant que le bureau électoral est constitué le jour du scrutin, qu'il est présidé par Monsieur le Maire ou à défaut par les Adjoints et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et qu'il comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

Considérant qu'après avoir constitué le bureau électoral composé comme suit :

- Madame **PUSCEDDO** Jeanne ép **CALLIER**
- Monsieur **ROSSI** Jean Philippe
- Madame **LEONETTI** Iris
- Monsieur **MARTINETTI** Fabrice

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs, rappelle qu'en application des articles L289 et R317 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° de-050626-046 (suite)

1/ **Après** avoir procédé au vote ;

2/ **Monsieur le Maire a proclamé élus délégués (23 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention)**, les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur la « liste d'union et de gestion pour l'avenir » et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au procès-verbal :

- **ROSSI Michel**
- **GUAITELLA-PALMIERI Corinne**
- **PETRI-GUASCO Emmanuel**
- **AGOSTINI-SALGE Florence**
- **VALERY Jean Noël**
- **NAPPI Marianne**
- **CASANOVA Stéphane**

3/ **Monsieur le Maire a ensuite proclamé élus suppléants (23 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention)** les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur « liste d'union et de gestion pour l'avenir » et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe au procès-verbal :

- **COMTE Isabelle**
- **MARTINETTI Fabrice**
- **RAFFAELLI Odile**
- **MAGGIOTTI Joseph**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

